

Droit



▪ Journée Portes Ouvertes (JPO)

Fin janvier-début février
sur tous les sites
de l'Université d'Artois

▪ Journées d'Immersion des lycéens

Vacances d'hiver

LES DÉBOUCHÉS

- Carrières juridiques et judiciaires (magistrat, avocat, huissier, notaire, greffier, etc.)
- Concours administratifs de la fonction publique d'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière
- Juriste au sein de services juridiques ou contentieux d'entreprises (banques, assurances, etc.), de syndicats ou d'associations

LICENCE

Droit

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

La licence en droit offre une solide culture générale en particulier dans les domaines politique, historique, sociologique et économique, permettant de remettre en contexte les problèmes juridiques et de comprendre leur évolution.

La formation fournit aux étudiants une connaissance générale des principes fondamentaux du droit privé et du droit public ainsi qu'une méthodologie et une rigueur dans le raisonnement juridique.

LES ATOUTS DE LA FORMATION

- Enseignements assurés par des enseignants-chercheurs et par des professionnels (avocats, magistrats, juristes, etc.)
- Dispositif d'accompagnement et de suivi personnalisé (semaine d'intégration en 1^{ère} année, enseignant-référent, cours de méthodologie, techniques d'expression écrite et orale)
- Accompagnement des étudiants dans la construction de leur projet professionnel (conférences sur les métiers du droit, construction du projet professionnel avec l'aide de professionnels de l'emploi et du recrutement, certificat informatique et internet, programme ERASMUS et aide à la recherche de stages)



LES COMPÉTENCES ACQUISES

- Saisir les conséquences juridiques d'un fait ou d'une action et participer au conseil dans la résolution d'un problème donné dans sa dimension juridique
- Qualifier juridiquement un fait complexe, rechercher les normes applicables à la situation, les analyser et les articuler entre elles
- Comprendre le sens et la portée d'une décision de justice, l'analyser et la critiquer
- Analyser une chronique juridique ou une note de jurisprudence



LE PROGRAMME DE LA FORMATION

Les enseignements se répartissent en cours magistraux en amphithéâtre et séances de travaux dirigés en petits groupes.

Les trois années de formation balayent les principales disciplines du droit privé (droit de la famille, droit des obligations, droit commercial, droit social, droit pénal, procédure civile, procédure pénale) comme du droit public (droit constitutionnel, droit administratif, droit des libertés fondamentales, finances publiques, droit fiscal, droit international, droit européen).

Dans une logique d'ouverture, la licence comprend également des cours d'histoire du droit, d'économie, de philosophie du droit, de culture générale, de sociologie politique et de science politique.

LES POURSUITES D'ÉTUDES

Le Master permet une orientation vers une filière de droit privé ou de droit public. L'objectif est de former des juristes généralistes performants et polyvalents. La formation propose un approfondissement et une actualisation des connaissances fondamentales acquises pendant la licence en Droit, dans tous les domaines du droit public ou privé, qu'il s'agisse du droit interne ou du droit international. Elle permet une plus grande maîtrise des méthodes et outils documentaires. Le Master ouvre la voie à une spécialisation poussée.

Quatre mentions sont proposées :

- La **mention « Justice, procès et procédures »**, **parcours « Contentieux public »** ou **parcours « Contentieux privé »**, a pour objectif de former les étudiants à l'exercice très pratique du droit au travers notamment de l'étude de dossiers concrets en relation avec la réalité du monde du travail de juriste en cabinet ou en étude.
- La **mention « Droit des Collectivités Territoriales »** permet aux étudiants d'acquérir de solides connaissances sur les conditions de fonctionnement des collectivités territoriales françaises, en vue de former des juristes capables de mettre au service des collectivités territoriales leurs compétences de synthèse et d'analyse.
- La **mention « Droit de l'entreprise »** vise à répondre aux besoins des acteurs économiques. Elle a pour objectif d'assurer la formation théorique et pratique de juristes opérationnels, capables de conseiller l'entreprise dans ses choix stratégiques, qu'il s'agisse notamment de définir sa politique commerciale, sociale ou financière.
- La **mention « Droit de l'environnement et de l'urbanisme »** forme des juristes spécialisés en droit de l'environnement disposant d'une expertise approfondie de la protection de l'environnement, plus particulièrement mais pas exclusivement en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement.



CONTACT

Secrétariat pédagogique Licence
Tél. : +33 (0)3 27 94 50 53